




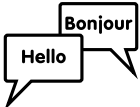



DOCUMENT 3.2 : POINTS SAILLANTS DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

	Points saillants	Exemples
 <p>Droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez le droit de prier et de célébrer de la façon dont vous voulez, ou encore de ne pas prier ou célébrer du tout. • Vous avez le droit de former vos propres opinions. • Vous avez le droit d'exprimer vos opinions. • Les médias ont le droit de réaliser des reportages sur n'importe quel sujet au Canada. • Vous pouvez organiser des manifestations afin d'exprimer votre désaccord sur un enjeu. • Vous pouvez choisir les amies/amis que vous voulez. 	<p>Vous ne pouvez pas être punie/puni pour vos croyances religieuses.</p>
 <p>Droits démocratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes une citoyenne/un citoyen et que vous avez 18 ans, vous pouvez voter lors des élections. • Si vous êtes une citoyenne/un citoyen et que vous avez 18 ans, vous pouvez vous présenter afin de devenir politicienne/politicien. • La règle qui dit que les gouvernements doivent tenir des élections au moins tous les cinq ans. • La règle que tout gouvernement élu doit se rencontrer au moins une fois par année. 	<p>Vous pouvez devenir candidate/candidat ou vous présenter pour un poste d'élue/élu lorsque vous avez 18 ans.</p>
 <p>Liberté de circulation et d'établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez vivre et travailler dans la province ou le territoire canadien de votre choix. • Vous pouvez quitter le Canada et y revenir lorsque vous le voulez. 	<p>Vous pouvez visiter un autre pays et revenir lorsque vous le voulez.</p>
 <p>Garanties juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes arrêtée/arrêté, vous devez être informée/informé de votre droit de voir une avocate/un avocat. • Si nécessaire, vous devez aller en cour à l'intérieur d'un délai jugé raisonnable. • Vous devez être considérée/considéré innocente/innocent jusqu'à preuve du contraire. 	<p>Vous avez droit à un procès équitable si vous êtes accusée/accusé d'un crime.</p>
 <p>Droits à l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas être traitée/traité de manière injuste pour plusieurs raisons. Cela inclut votre identité raciale, origine, religion, genre, âge, ou vos capacités physiques ou mentales. 	<p>Vous ne pouvez pas être exclue/exclu d'une activité à cause d'un handicap.</p>
 <p>Langues officielles du Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez parler ou écrire au gouvernement fédéral en anglais ou en français. C'est également le cas pour certains des gouvernements provinciaux. 	<p>Vous pouvez envoyer une lettre à votre député en anglais ou en français.</p>
 <p>Droits à l'instruction dans la langue de la minorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez apprendre l'anglais ou le français selon votre langue maternelle. 	<p>Vous pouvez aller à l'école française en Colombie-Britannique, si vous pouvez démontrer que vous êtes francophone.</p>